



Mairie d'Aime La Plagne
1112, Avenue de Tarentaise
BP 58 – 73211 Aime La Plagne Cedex
www.ville-aime.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE N°179/C/PM/2022 portant réglementation temporaire de la circulation et du stationnement
Travaux place de l'église à Montgirod commune d'Aime-la-Plagne
Entreprise BOCH TP à LA-PLAGNE-TARENTEISE 73210

Le Maire d'AIME LA PLAGNE, Officier de l'Ordre National du Mérite,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2211-1 à L 2213-4,

VU le Décret n° 58-1217 du 15 décembre 1958 portant réglementation de la police de la circulation routière, modifié et complété par les décrets n° 69-150 du 5 février 1969, 72-472 du 12 juin 1972, 72-541 du 30 juin 1972, 73-358 du 27 mars 1973, 73-561 du 28 juin 1973, 73-1074 du 3 décembre 1973, 74-234 du 13 mars 1974, 75-113 du 27 février 1975, 75-131 du 7 mars 1975, 2001-250 et 2001-251 du 22 mars 2001 et notamment les articles R 110-1, L 411-1, R 412-1, R 415-5, R 415-11, R 417, R 417-5, R 417-9, R 417-10, R 431-10 du Code de la Route.

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes, modifié ou complété par les arrêtés des 17 octobre 1968, 23 juillet 1970, 8 mars 1971, 20 mai 1971, 27 mars 1973, 10 et 15 juillet 1974, 6 et 7 juin 1977 et notamment les articles 4 et 9,

VU la demande présentée le 07/10/2022 par l'entreprise BOCH TP

CONSIDERANT que pour permettre la réalisation des travaux définis à l'article 1^{er} du présent arrêté et assurer la sécurité des usagers, il y a lieu de réglementer la circulation des véhicules et des piétons,

ARRETE :

Article 1er -

Pour permettre à l'entreprise BOCH TP d'effectuer les travaux de raccordement des réseaux d'eaux sur la place de l'église de Montgirod à Aime-la-Plagne,

La circulation et le stationnement des véhicules seront interdits de l'intersection de la rue principale à la place Jean Moulin ainsi que l'impasse des jardins. (Voir plan joint)

Article 2 -

La réglementation prévue à l'article premier est applicable :

Du mardi 11/10/2022 au mercredi 30/11/2022 inclus.
De 07h30 à 17h30.

Article 3 -

La signalisation rendue nécessaire par la présence du chantier ou par la réglementation faisant l'objet du présent arrêté sera conforme aux instructions sur la signalisation temporaire des routes du 6 novembre 1992. Le pétitionnaire devra prendre sur son chantier, toutes les mesures d'ordre et de sécurité propres à éviter que les travaux ne causent danger ou accidents à l'égard des tiers, notamment pour la circulation publique.

L'entreprise chargée des travaux sera tenue d'assurer la fourniture, la mise en place, l'entretien et la dépose de cette signalisation. Elle gardera la responsabilité de cette signalisation pendant toute la durée du chantier ainsi que la remise en état des lieux.

Ces dispositions sont placées sous le contrôle, l'autorité et la responsabilité du maître d'ouvrage de l'ensemble du chantier.

Article 4 -

Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'AIME LA PLAGNE, Monsieur le Chef de la Police Municipale d'AIME LA PLAGNE sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont notification sera adressée à l'entreprise BOCH TP à LA-PLAGNE-TARENTEISE 73210.

Article 5 -

Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la collectivité.

Le Maire,
Corine MAIRONI-GONTHIER



Mairie d'Aime La Plagne – Cœur de Tarentaise

Services administratifs : 04 79 09 74 38
Services techniques : 04 79 09 78 82
Police municipale : 04 79 09 72 51

Email : mairie@mairie-aime.fr

Email : police.municipale@mairie-aime.fr

INFOS TRAVAUX VRD

La Mairie d'Aime-la-Plagne vous informe du **début des travaux de raccordement eaux usées, eaux pluviales et eau potable à compter du lundi 10 octobre** et pour une période approximative de 6 semaines.

Voici un plan de la zone concernée par les travaux.

